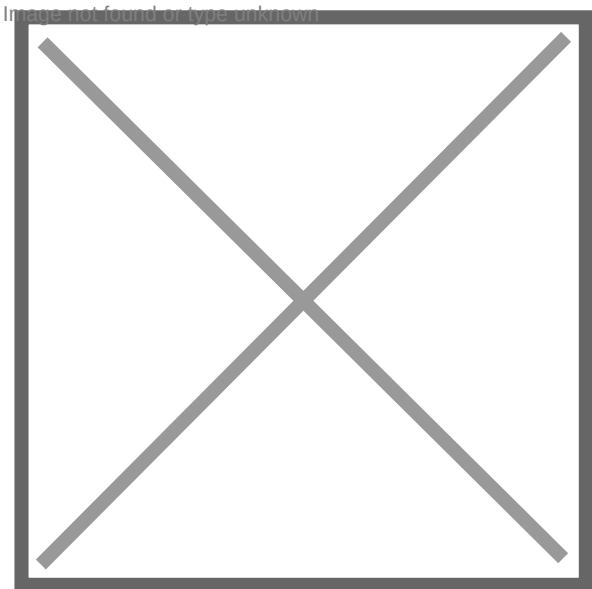




Bornage de terrain non reconnu

Par **sego**, le **24/01/2009** à **10:09**

Mon terrain surface cadastre 831m² arpentée 810m²
terrain voisin cadastre 756m² arpentée 780m²
Ces deux terrains sont situés l'un à côté de l'autre avec la même profondeur.
Est-il possible de revoir la limite séparative sachant que le terrain voisin est venu s'appliquer sur un grillage provisoire style poulayer et qu'aucune signature n'a reconnue cette limite.
Merci à tous

Par **frog**, le **24/01/2009** à **10:41**

Si je comprends bien, il s'agit de se battre pour 20m², qui ne représentent pas même 1/40ème du terrain ? Si c'est bien ça, à moins d'avoir beaucoup d'énergie inutilisée à dépenser, je ne me lancerais pas dans une dispute de voisinage pour si peu, quitte à renoncer à mon droit. Si ça déclenche un conflit, même en ayant gain de cause, ça risque de vous pourrir la vie par la suite à cause des rapports dégradés avec les voisins.

Par **sego**, le **24/01/2009** à **15:07**

Merci d'avoir répondu.
Ce voisin en question est venu implanter le poteau terminal de sa clôture sur ma parcelle. J'ai un projet de construction et la largeur du terrain est réduite de 1m, ce qui fait presque 10/100 de la façade. C'est le metreur qui m'a avisé de ce fait et que ce voisin conteste. Il précise en plus lui en manquer. Alors, le problème de voisinage ne peut malheureusement qu'exister. Et ce n'est qu'avec ce dernier. Pas de problème avec les quatre autres.